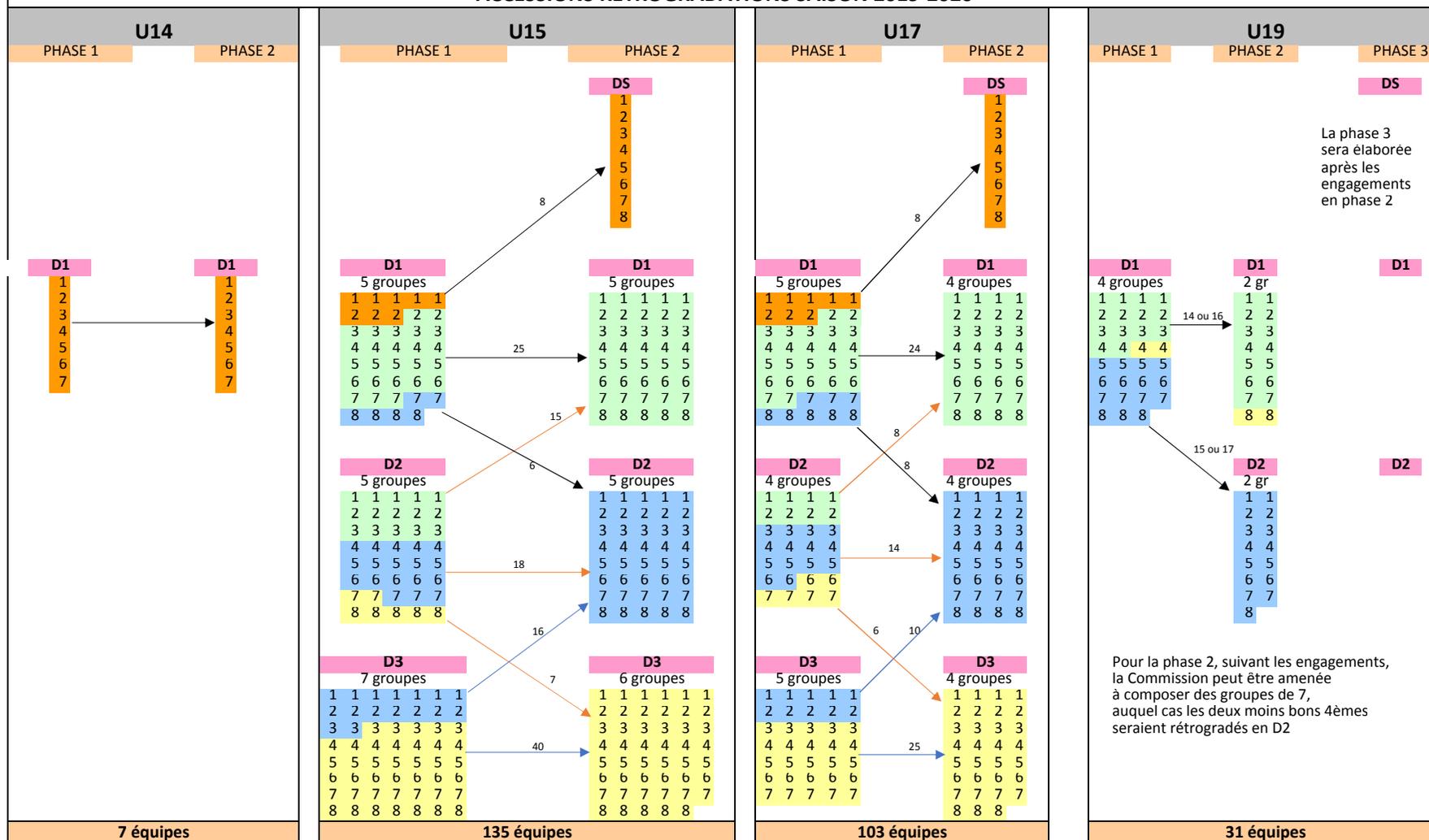


ACCESSIONS RETROGRADATIONS SAISON 2019-2020



En fonction du nombre d'engagements entre deux phases, la Commission peut être conduite à modifier le nombre d'accessions et de rétrogradations.

Une modification des engagements en U14 en seconde phase peut entraîner un changement important des tableaux en U14 et en U15.

Pour les équipes classées à la même place dans des groupes différents : les meilleures accèdent à la division supérieure ou se maintiennent et les moins bonnes se maintiennent ou rétrogradent à la division inférieure (Référence Article 11 - Règles de départage - Règlement LFPL).